

Réf: Dossier 355481

Avis de constitution

SOCIETE « AMAGANA ET FRERES »

Siège Abidjan, Treichville, ABIDJAN TREICHVILLE
PORT DE PECHE EN FACE DE IMPROCI, Lot ND, Ilot ND

Aux termes de la DSV et des Statuts SSP en date du 18/07/2024 , et enregistrés le 26/09/2024, il a été constitué une SARL aux caractéristiques suivantes :

Dénomination : SOCIETE « AMAGANA ET FRERES »

Objet : COMMERCE DE POISSONS ET AUTRES ESPECES D'EAU DE MER ET CONTINENTAL, MAREYEUR GROSSISTE FAUX THONS, IMPORT-EXPORT, TRANSPORT DE PERSONNES, DES MARCHANDISES ET BIENS, FOURNITURE DE MATERIELS, DIVERS.

Et généralement, toutes opérations financières, commerciales, industrielles, mobilières et immobilières, pouvant se rattacher directement ou indirectement à l'objet ci-dessus ou à tous objets similaires ou connexes

Capital 20,000,000 F CFA divisé en (2000.0) Parts Sociales de Dix Mille (10,000) F CFA chacune en numéraires, numérotées de 1 à 2000 intégralement souscrites et entièrement libérées par les associés.

Siège social Abidjan, Treichville, ABIDJAN TREICHVILLE
PORT DE PECHE EN FACE DE IMPROCI, Lot ND, Ilot ND

Dirigeant(s) M DOUGNON HAMADOU (GÉRANT)

RCCM : n°CI-ABJ-03-2024-B12-08615 du 05/11/2024 au Tribunal du Commerce d'Abidjan.

Durée : 99 ans

